



## Démission en contrat annualisé

-----  
Par Dextef

Bonjour,

Je suis en contrat annualisé. Je veut démissionner avant la fin de la période d'annualisation mais j'aurais effectué mon quota d'heures de toute la période. Est ce que ça sera compté comme heure supplémentaire ? Comment est calculée le temps de travail à effectuer sur la période raccourcie par la démission ?

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous etes en contrat de droit public ?

-----  
Par Dextef

Je suis en contrat privé.

-----  
Par kang74

Il faut donc voir ce que prévoit l'accord d'annualisation, mais la plupart du temps il y a régularisation pendant le préavis puisque ces heures ne sont pas sensées être des heures supplémentaires mais une compensation à des périodes ou vous travaillez moins ou, pas .